

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°8/2024

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION
98 RD 2020
RACCORDEMENT AU GAZ GRDF

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de raccordement au réseau gaz au droit du 98 RD 2020, demandés par et pour le compte de la société SCTP-LORRIS (représentée par Mme Agnès GASNIER) sise 143 rue du Séquoia ZA du Limetin à LORRIS (45), il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Du 18 mars au 19 avril 2024, et ce, pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée à hauteur du 98 RD 2020 : le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux.

Article 2 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée, conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les dispositions de l'arrêté sont applicables pendant l'activité du chantier.

Article 4 : Les usagers piétons seront invités à emprunter le trottoir opposé aux travaux.

Article 5 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY
- A la société SCTP-LORRIS 143 rue du Séquoia ZA du Limetin 45260 LORRIS qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

